

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'Alimentation en eau potable et d'assainissement de LA RÉGION DE LA BREDE

Exercice 2022

RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - La production d'eau.....	4
II.3.3 - Les échanges d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Les abonnés.....	5
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités de production restantes.....	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES OUVRAGES ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.5.1 - Le réseau de canalisation.....	8
II.5.2 - Les réservoirs.....	9
II.5.3 - Les branchements et les compteurs.....	9
II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES.....	10
II.7 - SYNTHÈSE.....	11
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	11
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	11
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	12
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	12
III.2.2 - Rendement du réseau.....	12
III.2.3 - Indices linéaires.....	13
III.2.4 - Indices concernant la clientèle.....	14
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	15
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	15
IV.1.1 - Préambule.....	15
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	15
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	15
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	15
IV.1.5 - Récapitulatif.....	16
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	18
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	18
IV.2.2 - Compte administratif.....	19
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
V.1 - INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES.....	19
V.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT.....	20

ANNEXES

A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	22
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	25
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES	29

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus et
les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de la région de La Brède, regroupe les communes d'Ayguemorte les Graves, Isle Saint Georges, La Brède, Martillac et Saint Médard d'Eyrans.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone de l'AOC Pessac Léognan, il se caractérise par un habitat de type semi-urbain avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière mais avec un développement de zones d'habitat et artisanales à proximité de l'axe routier de l'A63.

La population desservie sur les 5 communes du Syndicat par le réseau eau potable en 2022 est de 12 901 (INSEE 2020 Pop. municipale) habitants représentant 6 024 abonnés, auxquels se rajoutent quelques abonnés de Beautiran, Cadaujac et Saucats pour un total de 6 039 abonnés.

La zone de la Technopole de Martillac est desservie par le Syndicat de Léognan Cadaujac.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Une gestion par
affermage avec
un contrat
renouvelé début
2015 pour 11 ans

Le Syndicat de La Brède a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Lyonnaise des Eaux France (SUEZ Eaux France) par un contrat d'affermage renouvelé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 11 ans. Ce contrat prendra normalement fin le 31 Décembre 2025.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant durant l'année 2016 pour tenir compte de modifications administratives concernant le reversement des abonnés mensualisés et les reversements de la TVA.

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans;

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire et
la collectivité

Accueil du public

Centre de Relation
Clientèle : accueil
téléphonique du lundi
au vendredi de 8h00 à
19h00 et le samedi de
8h00 à 13h00
(0977 408 408

Service urgence
(0977 401 117
(24 h/ 24)

Site internet :
www.toutsurmoneau.fr

Suivi de la sectorisation
Campagne de recherche des fuites;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites.
Renouvellement : Pose de compteurs, travaux sur les forages
Des ouvrages de génie civil dont l'étanchéité
Des canalisations de plus de 6 m et ouvrages accessoires.
Des branchements
Entretien et renouvellement des forages

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le Syndicat dispose de 2 forages : La Blancherie à Ayguemorte les Graves ainsi que Marsalette à La Brède.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

2 forages assurent
l'alimentation du
Syndicat avec une
capacité maximale
autorisée de
1 150 000 m³/an

Nom	La Blancherie	Marsalette	
Commune	Ayguemorte	La Brède	
Code BSS	08277X0215	08277X0170	
Date mise en service	1985	1972	
Profondeur	360 m	110 m	
Nappe captée	Éocène Moyen Déficiente	Oligocène centre A l'équilibre	
Débit nominal (m³/h)	150	100	/
Débit journalier autorisé	3 000 m³/j	2 000 m³/j	Valeurs globales selon arrêté du 26/12/2022
Débit annuel autorisé* • mode normal • mode dégradé	570 000 m³/an 940 000 m³/an	730 000 m³/an	1 150 000 m³/an
Débit exploitation (m³/h)	150	60	
Périmètre de protection	11/12/1989	28/11/2011	
Utilisation	Permanent	Permanent	

* : l'arrêté définissant l'autorisation globale de prélèvement sur le Syndicat a été établi en décembre 2022. Il définit un mode de fonctionnement normal et un mode dégradé, afin de tenir compte de la présence de pesticides dans les eaux du forage de Marsalette et permettant d'augmenter le volume pompé sur Ayguemorte par rapport au précédent arrêté.

Le forage de Marsalette est désormais équipé d'un variateur de vitesse limitant son débit d'exploitation à environ 60 m³/h pour l'année 2022 dans le cadre d'un arrêté dérogatoire.

II.3.2 - La production d'eau

La production d'eau est la suivante (en m³/an) sur l'année civile .

Une production d'eau qui augmente d'une année à l'autre

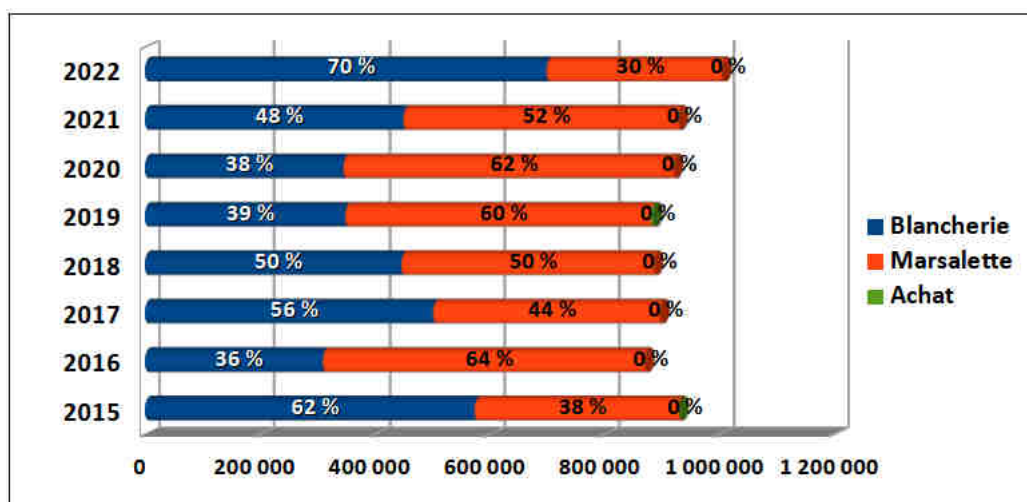
Pour 2021, on note un rééquilibrage du fonctionnement des 2 forages avec une augmentation de celui de la Blancherie et une baisse de celui de Marsalette afin de diminuer l'impact de la présence d'un pesticide sur ce dernier.

L'utilisation du forage d'Ayguemorte s'accroît en 2022 pour atteindre 70 % de la production.

La production totale augmente de 1,6 % entre 2020 et 2021, et de 8,2 % entre 2021 et 2022.

Forage	Blancherie	Marsalette	Import d'eau	Export d'eau	TOTAL mis en distribution
Commune	Ayguemorte	La Brède			
Avant 2015			27 187	56 034	
2015	574 698	356 296	0	6	930 994
2016	310 001	561 204	0	0	871 205
2017	502 276	395 262	0	433	897 538
2018	446 783	439 978	0	0	886 761
2019	349 274	532 480	427	3 578	882 181
2020	344 223	575 436	0	228	919 659
2021	450 674	479 158	0	150	929 832
2022	700 130	305 931	0		1 006 061
Variation 2022/2021	55,4%	-36,2%	/	/	8,2%
Total forages			Solde import/export		
1 006 061 m3/an			-32 815 m3		

En 2019 et 2020, une production plus forte par le forage de Marsalette et un rééquilibrage en 2021 poursuivi en 2022 pour réduire l'impact des pesticides



II.3.3 - Les échanges d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'échange d'eau avec le Syndicat de l'ARPOCABE. En 2013, il a été importé 27 113 m³ depuis le Syndicat de l'ARPOCABE pour permettre la réhabilitation du réservoir de Marsalette. Ce prélèvement s'est légèrement poursuivi en 2014 avec 3 528 m³.

On constate en 2019 des échanges dans les 2 sens (import/export) mais qui ne compense pas le solde. En 2020, on n'a qu'un reliquat de l'export de 2019. En 2021, il y a encore 150 m³ échangés et rien en 2022.

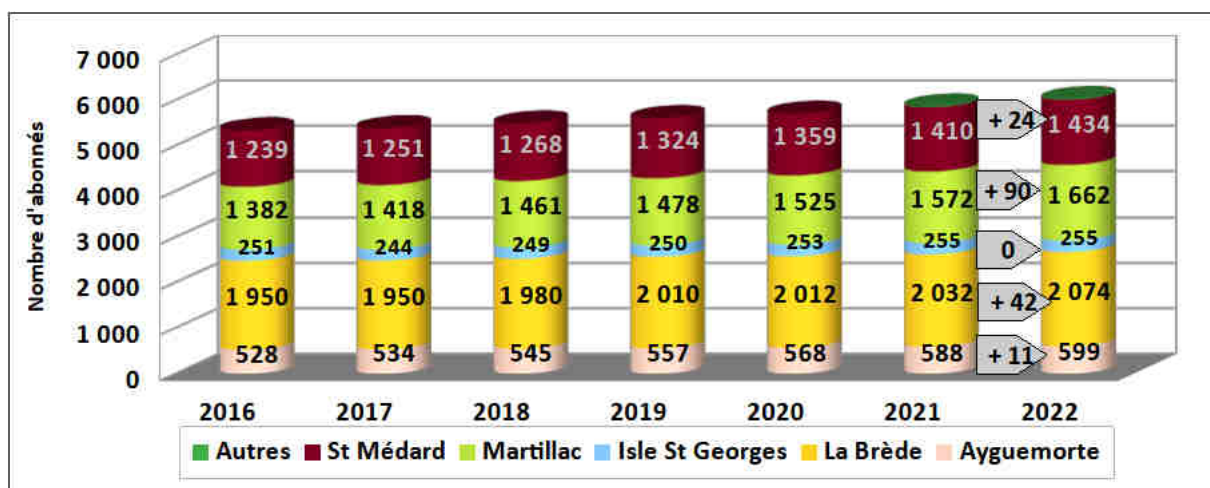
Cette interconnexion doit être régularisée par une convention avec l'ARPOCABE.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Les abonnés

Le Syndicat dessert **6 039 abonnés** (5 871 en 2021) dont 5 614 abonnés domestiques sur les communes du Syndicat, 342 abonnés non domestiques et 71 branchements pour les collectivités. Le total des abonnés des communes limitrophes est de 15.

Une augmentation de +3,1% du nombre d'abonnés par rapport à 2021 soit + 182 abonnés pour un total de 6 039 abonnés



	Nombre d'abonnés par catégorie							
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Domestique	5 146	5 069	5 081	5 175	5 216	5 323	5 440	5 626
Collectivités		71	70	72	74	73	73	71
Professionnels		210	246	256	329	321	344	342
Total	5 146	5 350	5 397	5 503	5 619	5 717	5 857	6 039
N/N-1		204	47	106	116	214	140	182
		4,0 %	0,9 %	2,0 %	2,1 %	3,9 %	2,4 %	3,1 %

Par rapport à 2022, on constate une augmentation de 182 abonnés soit +3,1% (140 et +2,4 % en 2021). Cette valeur est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Cette augmentation se répartie principalement sur La Brède et Martillac, mais aussi sur Saint Médard d'Eyrans et Ayguemorte cette année.

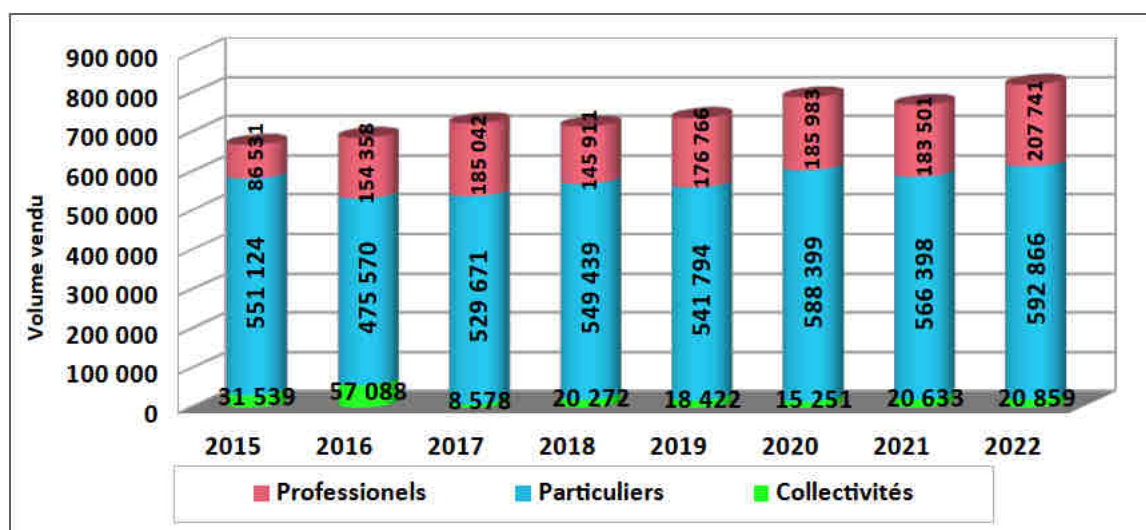
II.4.2 - Les usages de l'eau

Les volumes donnés ci-après sont ramenés sur la période de relève et différent donc légèrement des volumes sur l'année civile.

Le volume comptabilisé sur relève en 2022 représente **855 619 m³** (808 644 m³ en 2021) auxquels il faut ajouter 6 257 m³ utilisés pour les besoins du service et 9 961 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de **871 837 m³/an** (826 705 m³/an en 2021).

Pour l'année civile, il a été facturé **821 466 m³** (770 532 en 2021) dont 592 866 m³ à des abonnés domestiques, 207 741 m³ à des abonnés professionnels et 20 859 m³ pour les services communaux. Par rapport à 2021, il y a donc une augmentation de 6,6 % du volume facturé.

Pour 2022, une consommation totale autorisée de 871 837 m³ dont 855 619 m³ pour les abonnés du Syndicat, soit environ 2 345 m³/j



Une augmentation de la consommation des abonnés domestiques et des professionnels

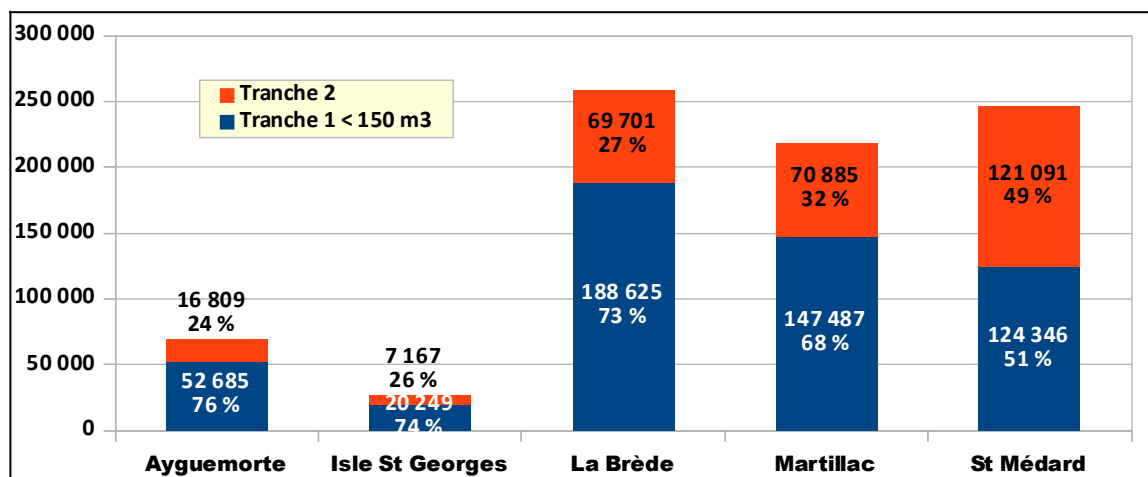
La vente aux particuliers a augmentée de 4,7% et celle aux industriels de 13,2%.

Les données 2022 par commune des volumes facturés (y compris déduction des dégrèvements) sont les suivantes :

	Ayguemorte	Isle St Georges	La Brède	Martillac	St Médard	Autres	Total 2022	Rappel 2021	Evolution
T1 < 150 m ³	52 685	20 249	188 625	147 487	124 346	1 340	534 732	520 504	2,7 %
T2 > 150 m ³	16 809	7 167	69 701	70 885	121 091	1 080	286 733	250 061	14,7 %
Total	69 494	27 416	258 326	218 372	245 437	2 420	821 465	770 565	6,6 %

On note une assez forte augmentation des volumes consommés sur la tranche supérieure de tarification.

Les volumes annuels facturés selon les 2 tranches de tarification sont les suivantes :



On note donc que Saint Médard se détache des autres communes avec une proportion plus importante de consommation en tranche 2, ce qui s'explique par la présence des industriels

Les 4 plus gros consommateurs du Syndicat (hors collectivités) sont des professionnels dont 77 245 m³ sur St Médard d'Eyrans, 13 814 m³ sur Martillac et 6 319 m³ sur la Brède.

La consommation des abonnés domestiques est donc d'environ **105 m³/an/abonné**, comme en 2021 et intermédiaire entre 2019 où on avait seulement 99 m³/an et 2020 avec 110 m³/an (effet COVID ?).

II.4.3 - Les capacités de production restantes

À partir des chiffres de la capacité des 2 forages soit 5 040 m³/j en pointe (fonctionnement sur 24 h des forages à 150 m³/h pour Blancherie et 60 m³/h pour Marsalette) et réglementaire (arrêté de 2022) de 3 150 m³/j en moyenne (prélèvement maximal de 1 150 000 m³ sur l'année), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2018	2019	2020	2021	2022
Production moyenne administrative	2 580 m ³ /j	2 580 m ³ /j	2 580 m ³ /j	2 580 m ³ /j	3 150 m ³ /j
Production max théorique	4 600 m ³ /j	4 600 m ³ /j	4 600 m ³ /j	4 600 m ³ /j	5 040 m ³ /j
Production moyenne	2 432 m ³ /j	2 416 m ³ /j	2 520 m ³ /j	2 559 m ³ /j	2 756 m ³ /j
Production de pointe	3 604 m ³ /j	3 972 m ³ /j	3 837 m ³ /j	4 146 m ³ /j	4 588 m ³ /j
Marge disponible / moyenne	148 m ³ /j	164 m ³ /j	60 m ³ /j	21 m ³ /j	394 m ³ /j
Taux de disponibilité en moyenne	6,1%	6,8%	2,4%	0,8%	14,3%
Marge disponible / pointe	996 m ³ /j	628 m ³ /j	763 m ³ /j	454 m ³ /j	452 m ³ /j
Taux de disponibilité en pointe	21,7%	13,7%	16,6%	9,9%	9,0%

Une consommation d'environ 105 m³/an/abonné domestique.

Une capacité technique et administrative des forages juste suffisante

Une production en pointe de 710 l/j/abonné

On constate ainsi que la production de pointe en 2022 représente 4 588 m³/j soit près de 760 l/abonné/j (710 en 2021) et la production moyenne de 456 l/abonné/j, (436 en 2021).

La production de pointe de cette année a eu lieu mi juillet 2022, avec une pointe de 4 588 m³/j (4 146 m³/j en 2021), soit près de 1,7 fois la production moyenne.

La marge entre la production de pointe journalière potentielle et réelle n'est que de 450 m³/j., soit moins de 10 % de marge.

Le nouvel arrêté de 2022 avec une valeur maximale de 1 150 000 m³/an possible a redonné au Syndicat un peu de marge de production avec une valeur disponible de l'ordre de 400 m³/j, soit plus de 14 % d'augmentation possible en moyenne.

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES OUVRAGES ET LES BRANCHEMENTS

II.5.1 - Le réseau de canalisation

Un réseau de 167 km de canalisations hors branchements

Le réseau fait actuellement environ 167 km de canalisations auxquels il faut rajouter les branchements.

En 2022, le délégataire indique 158 m de canalisation issus de lotissements privés, 1 614 m de canalisations nouvelles ou réhabilitées par le Syndicat et 1 656 m régularisé (double conduite, renforcement, mise à jour des plans,...) pour un solde négatif de 127 m.

Le réseau est constitué à 86 % par des canalisations en PVC, 13,5 % par de la fonte et le reste en PEHD ou non connu.

En 2021 le délégataire a réalisé 2 935 actions sur le réseau, similaire à 2021 (2 935 actions), dont :

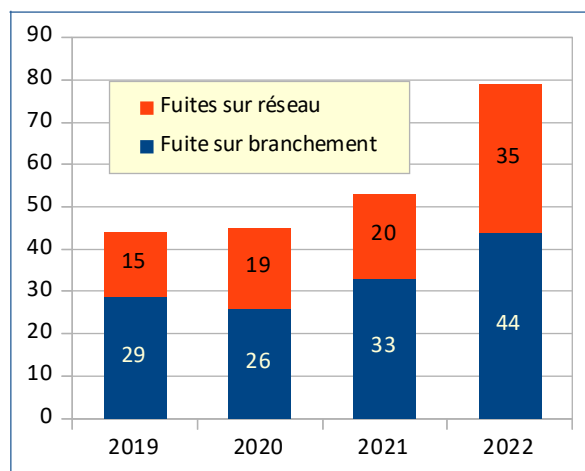
Prestation	2019	2020	2021	2022	Evolution	
					Nombre	%
Création branchement	74	55	82	77	-5	-6,1%
Branchement renouvelé	9	1	8	1	-7	-87,5%
Compteurs supprimés		5	4	6	2	50,0%
Compteurs renouvelés	378	44	475	379	-96	-20,2%
Compteurs posés	62	100	155	191	36	23,2%
Enquête clientèle	270	255	345	246	-99	-28,7%
Fuites sur branchement	29	26	33	44	11	33,3%
Fuites sur réseau	15	19	20	35	15	75,0%
Autres	496	974	1 813	1 267	-546	-30,1%
TOTAL	1 333	1 479	2 935	2 246	-689	-23,5%

144 km de réseau ausculté pour les fuites mais seulement 4 réparation sur des conduites

On constate un maintien des prestations dont le renouvellement des compteurs (effet COVID en 2020)

Le délégataire a aussi réalisé en 2021 une recherche de fuites sur l'ensemble du Syndicat pour près de 144 km (144 km en 2020) avec 17 détections de fuite. Cela signifie que sur les 79 fuites 62 ont été réparées par un signalement autre que la recherche de fuites (particuliers, commune ou intervention chez abonnés).

On note une augmentation régulière des fuites réparées depuis 2019 :



II.5.2 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type
La Brède	Marsalette	1 200 m ³	Sur tour
Ayguemorte	Blancherie	150 m ³	Au Sol
TOTAL		1 350 m ³	

Le réservoir et la surpression de la Solitude ont été arrêtés et la bache a été vidée.

Les capacités des réserves sont donc très inférieures à la consommation moyenne journalière de 2 220 m³/j et à la production moyenne journalière de 2 756 m³/j. Le volume disponible en cas de problème électrique général n'est que de 1 200 m³, soit moins de 13 heures d'autonomie, hors mise en place d'un groupe électrogène.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de mai ou octobre.

II.5.3 - Les branchements et les compteurs

Le Syndicat dispose de 6 303 compteurs actifs pour un total de 6 003 branchements existants, certains branchements pouvant desservir plusieurs compteurs.

Le délégataire indique qu'il a réalisé 77 branchements neufs et 1 renouvellement de branchement (respectivement 82 et 8 en 2021).

Le délégataire a repris le rythme de remplacement des compteurs anciens avec 379 compteurs en 2022 et 475 compteurs en 2021 pour seulement 44 en 2020 (effet COVID).

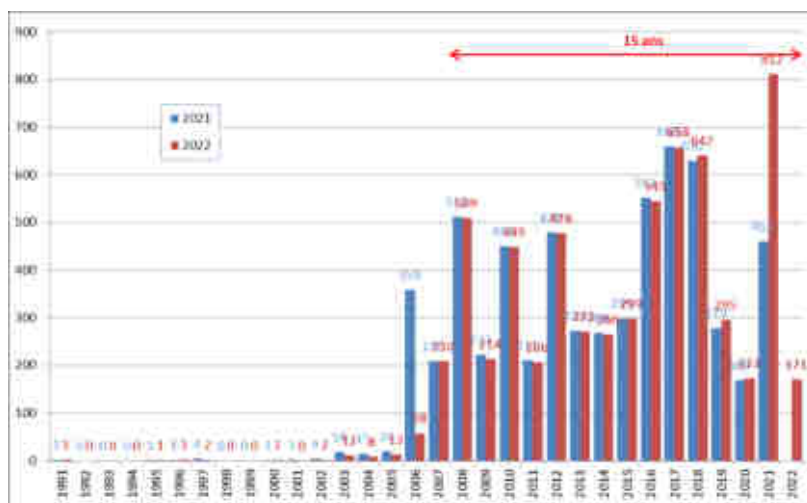
	2020	2021	2022
Nombre de compteur	5 930	6 103	6 303
dont particulier (15mm)	5 686	5 852	6 057
dont 20 à 40 mm	228	238	236
> 40 mm	16	13	10
Compteurs renouvelés	44	475	379
Taux de renouvellement	0,7%	7,8%	6,0%
Nombre de branchements	5 848	5 929	6 003
Branchement au plomb	0	0	0
Age moyen des compteurs	7,7 ans	7,8 ans	7,2 ans
Compteurs hors d'âge	442	428	293
	7,5%	7,0%	4,6%

Ceci conduit à un âge moyen des compteurs de 15 mm de 7,2 ans.

Age des compteurs	0 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 25 ans	> 25ans	Total
Nombre	2 751	1 860	1 588	97	7	6 303
% du total	43,6%	29,5%	25,2%	1,5%	0,1%	100,0%

Il reste fin 2022 environ 293 compteurs dont la limite d'âge est atteinte (442 fin 2020 et 428 fin 2021), à savoir 15 ans pour les compteurs des abonnés et 10 ans pour les compteurs > 60 mm et qui doivent être renouvelés en 2023.

On constate donc que la majorité des compteurs est récente, ce qui ne peut que favoriser la justesse des comptages et que 1,6% des compteurs ont plus de 15 ans.



Le délégataire précise qu'il n'y a pas de branchement au plomb (partie publique) recensé sur le Syndicat.

Pas de branchement
au plomb recensé

II.6 - LES TRAVAUX ET ETUDES

La sectorisation n'a pas permis de déceler des secteurs ou des conduites présentant des taux de fuites ou de casses plus élevées et qui nécessiteraient un renouvellement.

En conséquence, les travaux menés par le Syndicat portent principalement sur des simplifications de réseaux :

- des suppressions de doubles conduites avec renouvellement des branchements et déplacement des compteurs en domaine public si nécessaire
- des renforcements des zones en développement
- études et travaux pour fiabiliser la ressource en eau dont le forage de Marsalette et les ressources de substitution

Opération	Description	Type	Montant
Travaux ou études soldées en 2022			
135	Renouvellement des branchements Moulin d'Augey	Travaux	299 000 €
148	Remplacement conduite Chemin du Chec	Travaux	99 000 €
146	Remplacement vanne par débitmètre Av Esprit des Lois	Travaux	12 700 €
134	Achat parcelle pour surpresseur ressources substitutions	Travaux	22 000 €
140	CVM : mise en conformité	Travaux	11 480 €
24	Variateur de vitesse sur pompe forage Marsalette Panneau suivi analytique Demande dérogation pour pesticide	Travaux et étude	27 000 €
145	Renforcement Av Adolphe de Mons 665 ml	Travaux	193 000 €
130	Suppression double conduite Rue des Vignes	Travaux	109 000 €
141	Destruction surpresseur Solitude	Travaux	15 000 €
	TOTAL 2022		788 180 €

Travaux ou études projetés en 2023 ou suivant			
147	Suppression double conduite Rue Latapie	Travaux	223 500 €
138	Mise à jour du Diag AEP et création PGSSE	Etude	88 400 €
150	Etude AAC	Etude	50 000 €
153	Suppression double conduite et reprise branchements secteur portail Arnaudet	Travaux	30 000 €
126	Déplacement compteur Le Breyra	Travaux	25 000 €
151	Réfection toiture Blancherie dont évacuation EP	Travaux	20 000 €
152	Modification canalisation et branchement Avenue de Canteranne	Travaux	200 000 €
142	Suppression double conduite Route La Jaugueyre	Travaux	120 000 €
154	Contrôle corrosion forage Blancherie	Etude	10 000 €
155	Renouvellement réseau dans le cadre des AFSB	Travaux	150 000 €
156	Renouvellement conduite le long RD1113 au Petit breton	Travaux	260 000 €
157	Bouclage secteur Ninon par chemin Moulin Perthus	Travaux	250 000 €
158	Renouvellement conduite rue du Lavoir	Travaux	150 000 €
159	Suppression conduite en privé Château Turpaut	Travaux	40 000 €
160	Abandon conduite en privé secteur Rabey	Travaux	30 000 €
	Total projet		1 646 900 €

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2022 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	6 039 soit + 182 abonnés (+ 3,1%)
Volume mis en distribution :	1 006 061 m ³ (hausse de 8,2 %).
Volume consommé :	871 837 m ³ (augmentation de 5,5%).
Consommation moyenne :	105 m ³ /an/abonné domestique soit 287 l/j/abonné
Longueur de réseau :	167 km de conduites
Études en cours :	Mise à jour du diagnostic AEP, PGSSE, AAC
Travaux réalisés :	Réhabilitation, extensions et renforcements

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds. Les 2 procédures des périmètres sont achevées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **100 %** (Données ARS).

L'eau subit un traitement de déferrisation (suppression du fer sur La Blancherie à Ayguemorte) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux.

Sur les sites de production cette chloration est effectuée à partir d'eau de Javel.

Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tout risque de contamination. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) afin réduire les mauvais goûts dans l'eau de boisson.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux et sur le site de l'ARS.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2022, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	Réglementaire
Bactériologiques	ARS	37	37	100%	100,0%
Physico-chimique	ARS	49	39	79,6%	79,6%
TOTAL		86	76	88,4%	

Sur le forage de Marsalette, l'ARS signale depuis le printemps 2021 la présence récurrente d'un pesticide (esa-métolachlore) à des concentrations au-dessus des limites normatives (soit 0,12 µg/l maximum pour une limite à 0,10). Aucune restriction de consommation n'est mis en place. En effet, l'ARS précise qu'en-dessous d'une concentration de 510 µg/l, cette molécule n'a pas d'effet néfaste pour la santé et a fixée une valeur limite dérogatoire en septembre 2022 de 0,5 µg/l, soit très au-dessus des valeurs mesurées.

Une étude sur l'Aire d'Alimentation du captage de Marsalette et des zones de vulnérabilité est en cours afin de déterminer les moyens de protéger la ressource sur le long terme.

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité bactériologique avec 100 % de conformité mais seulement 79,6 % en physico-chimique en raison de la présence d'un pesticide sur Marsalette

On note également des dépassements de la température limite de l'eau (> 25°C), sans incidence.

Le forage de la Blancherie conduit à une eau légèrement agressive (dureté de 12°F) ce qui peut entraîner un risque de corrosion des canalisations en métal dont le plomb et le cuivre dans les habitations. La présence d'ammonium, qui est normalement traitée par la déferrisation, peut se combiner au chlore pour donner un mauvais goût (goût d'eau de piscine lié aux chloramines).

L'eau provenant de Marsalette est beaucoup plus calcaire avec une dureté de 30°F, pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau pour les seuls usages ménagers et un réglage du chauffe-eau à 55°C pour limiter la précipitation du calcaire. L'ARS précise que conformément à la réglementation, l'alimentation en eau de boisson et de cuisine doit se faire à partir d'un robinet non traité.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. La sectorisation va conduire à améliorer encore la connaissance du réseau et son fonctionnement.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **116** sur un total possible de **120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matières de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Cependant, l'analyse fine du SIG qui sert à déterminer cette valeur montre qu'en réalité 39 % des dates de pose sont mal connues, ce qui fait baisser la note de ce paramètre.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans passe à **1,01 %** correspondant à un renouvellement cumulé de plus de 8,4 km depuis 2018.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** contrairement au 60 % de 2021 à cause d'un appareil non opérationnelle 90 % du temps. Ce taux était de 100 % les années précédentes.

III.2.2 - Rendement du réseau

Sur l'année civile, avec 1 006 061 m³ mis en distribution et 894 415 m³ consommés autorisés dont 878 197 par les abonnés, le rendement primaire du réseau est de **87,2 %** et le rendement net est de **88,9 %**.

Ce dernier chiffre indique qu'environ 12 % de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 103 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites.

	2019	2020	2021	2022	Evolution
Volume annuel produit	878 727 m3/an	919 659 m3/an	929 832 m3/an	1 006 061 m3/an	8,20%
Volume annuel autorisé	791 554 m3/an	844 220 m3/an	826 593 m3/an	894 415 m3/an	8,21%
Volume vendu aux abonnés	789 560 m3/an	832 091 m3/an	808 532 m3/an	878 197 m3/an	8,62%
Remise sur fuites	21 328 m3/an	3 993 m3/an	26 159 m3/an	21 207 m3/an	-18,93%
Rendement primaire	90,2%	90,4%	87,0%	87,2%	0,23%
Rendement net	90,4%	91,8%	88,9%	88,9%	0,00%
Volume des pertes	85 009 m3/an	75 205 m3/an	103 115 m3/an	111 646 m3/an	8,27%
Volume non compté	98 086 m3/an	85 645 m3/an	121 176 m3/an	125 132 m3/an	3,26%
Longueur du réseau	165 km	166 km	167 km	167 km	0,00%
Indice linéaire des pertes	1,42 m3/j/km	1,21 m3/j/km	1,69 m3/j/km	1,79 m3/j/km	5,92%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	Oui	

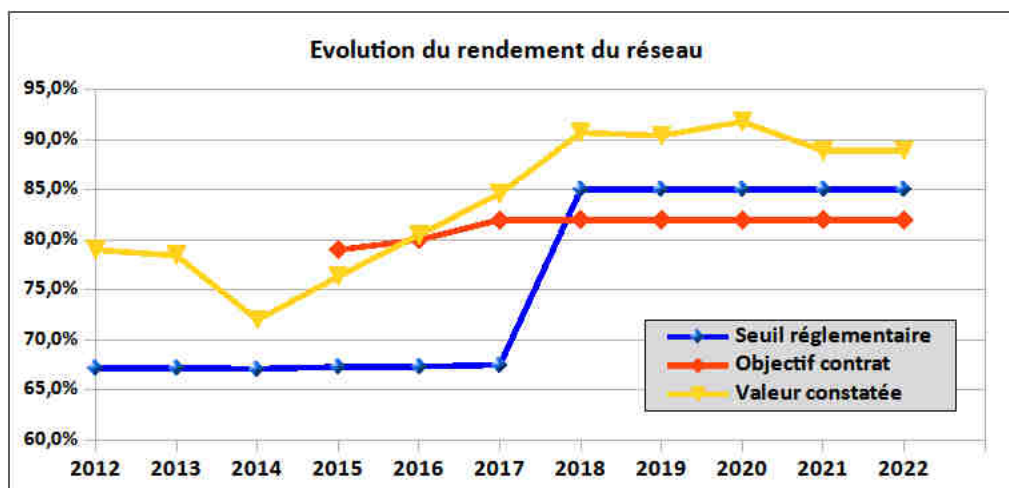
(les données du tableau sont sur l'année civile)

Le rendement du réseau est identique à 2021, proche de 90 %, ce qui est très bon. Il est conforme aux engagements du contrat.

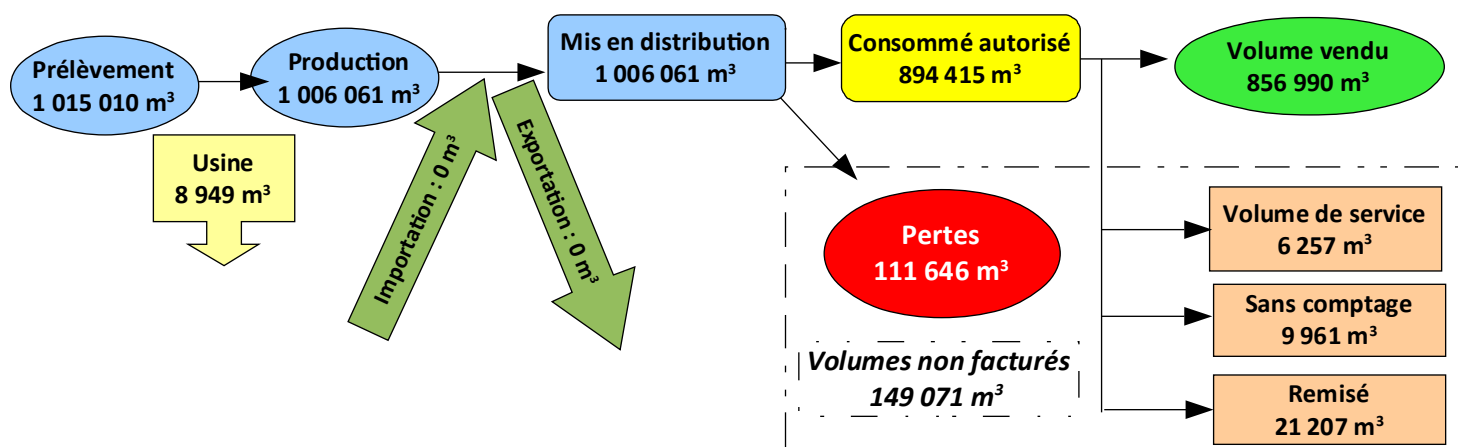
Par rapport au décret du 27 Janvier 2012, la valeur du rendement reste au-dessus du seuil limite qui est de 85 %.

Une bonne
connaissance du
réseau

Un rendement du
réseau qui se
maintient à 88,9 %
et qui respecte
l'objectif du contrat



Le report des valeurs donne (valeurs sur année civile et non entre relèves) :



Des remises de fuites pour 2,4 % des volumes vendus

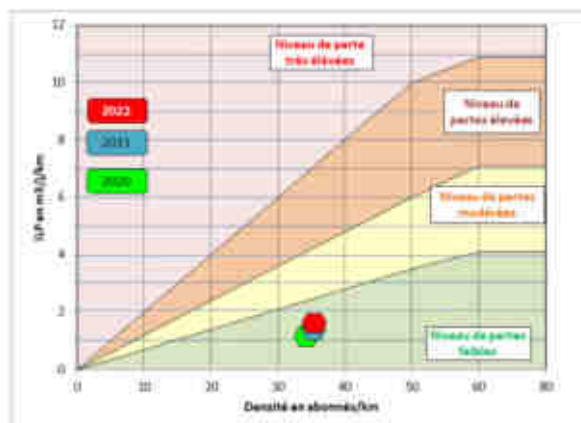
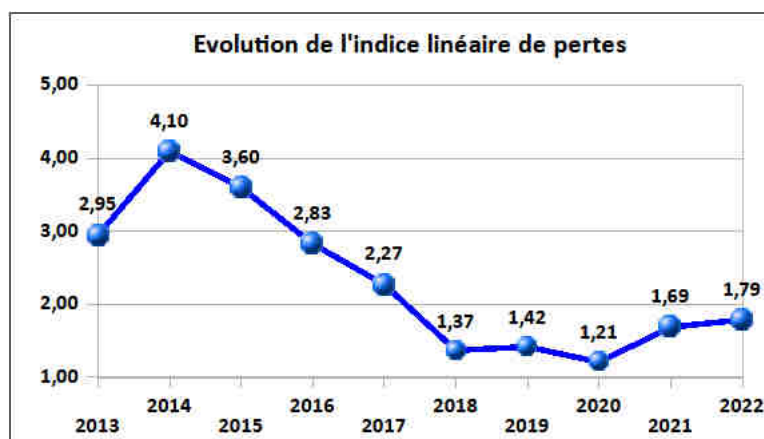
L'exploitant signale 35 remises sur fuites représentant 21 207 m³ (3 993 m³ en 2020 et 26 159 m³ en 2021). Il y a un retour à des valeurs élevées des remises sur fuites cette année. Ces remises représentent 9 313 €. La plus grosse remise porte sur 7 674 m³ et 3 385 €.

III.2.3 - Indices linéaires

Un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de 1,79 m³/j/km, soit des pertes en légère augmentation

Il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **1,79 m³/jour/km** ce qui reste bon pour un réseau semi rural. Il réaugmente sans atteindre le pic de 2014.



Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement passe d'un niveau en limite des pertes élevées en 2014 et redescend nettement en pertes faibles depuis 2018.

III.2.4 - Indices concernant la clientèle

Des coupures non
programmées qui
baisse

En 2022, la gestion du service a nécessité 2 246 interventions du gestionnaire sur le réseau et chez des clients (1 479 en 2020 et 2 935 en 2021).

Avec 2 coupures d'eau non programmée (comme en 2021), **le taux d'occurrence des coupures non programmées est de 0,33 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à la valeur forte de 5,05 en 2015 et des années précédentes.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée. Le chiffre est donné par excès car pour chaque coupure, il est considéré que l'ensemble des abonnés est concerné.

Un nombre
important de
réclamation mais
sans atteindre la
valeur de 2016

Le délégataire recense **418 réclamations de la part d'usagers dont 74 écrites** (440 et 74 en 2021) ce qui conduit à **un taux de réclamation de 12,3 pour 1 000 abonnés**, ce qui est élevé comme les années précédentes (mode de calcul défavorable du délégataire). Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Paiement	Dépense index				
Nombre de contact	693	279	443	85	1 336	27	547	3 410
Part des contacts	20,3%	8,2%	13,0%	2,5%	39,2%	0,8%	16,0%	
Dont réclamation	8	208	34	/	/	/	168	418
Part des réclamations	1,9%	49,8%	8,1%				40,2%	

On note que les réclamations portent principalement sur la facturation et sur la qualité de l'eau.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas des ouvertures sans travaux.

L'exploitant indique que 3 696 abonnés sont mensualisés (3 570 en 2021), soit 61 % environ des contrats, chiffre en augmentation depuis 2009.

Cette année encore il a été constaté **un taux d'impayés de 1,3%** (1,2% en 2021) correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Ce taux est en légère augmentation mais peu élevé par rapport aux données moyennes en France.

Un taux d'impayés
qui s'accroît
doucement en
restant à une valeur
faible par rapport
aux contrats
similaires

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances irrécouvrables	16 449,68 €	2 078,35 €	12 067,77 €	2 072,59 €	7 713,98 €	4 226,09 €
Facturation totale	1 229 062 €	1 117 932 €	1 219 197 €	1 248 296 €	1 317 639 €	1 315 595 €
Taux d'irrécouvrables	1,34 %	0,19 %	0,99 %	0,17 %	0,59 %	0,32 %
Créances à 6 mois	99 468,00 €	125 430,11 €	30 916,81 €	36 854,07 €	44 202,36 €	45 818,91 €
Montants des impayés			13 085,56 €	14 104,95 €	15 724,00 €	17 237,27 €
Taux d'impayés	1,05 %	1,08 %	1,07 %	1,13 %	1,19 %	1,31 %

Nota: avant 2019, les créances regroupent aussi celles de l'assainissement.

Des actions de
solidarité pour les
plus démunis

Pour faciliter la trésorerie des abonnés en difficulté, 77 échéanciers ont été accordés contre 67 en 2020 et 72 en 2021.

Le fond de solidarité logement n'a été utilisé que pour 1 dossier d'après les données du délégataire.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes ou redevances (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2019, les tarifs ont été fixés par délibération comme suit :

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	21,05 €/an	21,05 €/an	21,05 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,5000 €/m3	0,5100 €/m3	0,5100 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. Les modifications de tarifs interviennent à partir du 1^{er} octobre de chaque année.

Entre 2015 et 2022, on constatait une augmentation régulière proche de celle du coût de la vie. En 2023, l'effet de la crise énergétique fait progresser les tarifs de 4,3 %

En conséquence les tarifs de la part exploitant au 1^{er} janvier sont :

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement *	21,08 €/an	21,91 €/an	22,85 €/an	4,29%	0,94 €/an
Consommation					
0 à 150 m3	0,2987 €/m3	0,3104 €/m3	0,3238 €/m3	4,32%	0,0134 €/m3
> 150 m3	0,4182 €/m3	0,4347 €/m3	0,4533 €/m3	4,28%	0,0186 €/m3

* : abonnement d'un compteur de 15 mm

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux. Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en septembre - octobre

Une faible augmentation de la part Syndicale en 2019

Une diminution de la part de l'exploitant en 2015 en conséquence de l'application du nouveau contrat puis une augmentation régulière chaque année

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Cette redevance diminue depuis quelques années pour se situer à 0,064 €/m³ en 2020, 0,050 €/m³ en 2021 et 0,06 €/m³ en 2022.

La **"taxe de lutte contre la pollution"** est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées. Elle est stable depuis 2018

Des redevances de l'Agence de l'Eau qui se stabilisent

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0640 €/m ³	0,0500 €/m ³	0,0600 €/m ³	20,00%	0,0100 €/m ³
Lutte pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

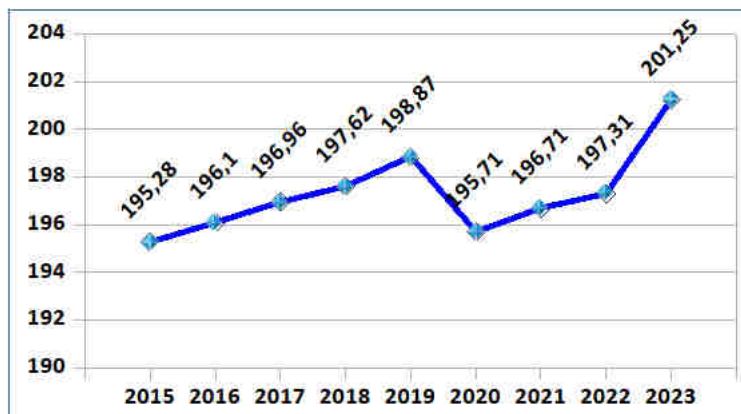
On constate donc une légère hausse des redevances de l'Agence de l'Eau même si l'incidence sur le total en euros de la facture reste faible (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

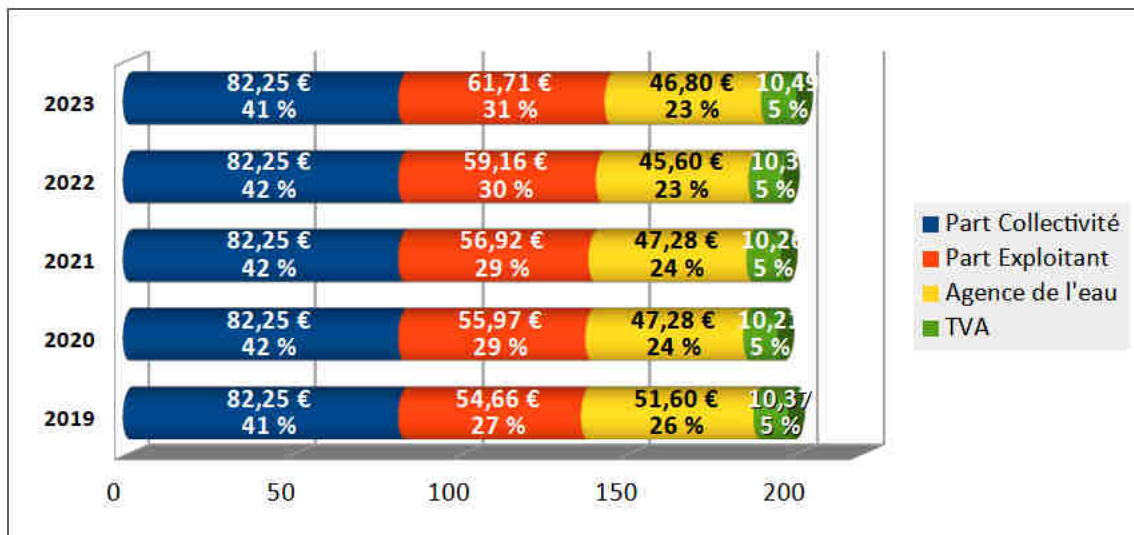
Comme le demande la réglementation, il est présenté ci-après une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

L'évolution du tarif TTC d'une facture de 120 m³ est la suivante :

On constate donc qu'après une montée lente mais régulière entre 2015 et 2019, le tarif redescend en 2020 en raison de la baisse sensible des redevances de l'agence de l'Eau pour ne plus être que 50 centimes au-dessus de la valeur de 2015. Il reprend alors sa lente augmentation avec une accélération en 2023 à cause de l'envolée des prix de l'énergie



Il est rappelé qu'en raison d'une modification du tarif du délégataire à partir du 1^{er} octobre de chaque année, les valeurs indiquées dans le RPOQS sur une année civile (calculées sur le tarif au 1^{er} janvier) sont légèrement erronées par rapport aux factures réellement payées par les abonnés sur cette même année.



2022	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation en % 2022/2021	Variation en % 2023/2022
Part collectivité					
Abonnement	21,05 €/an	21,05 €/an	21,05 €/an	/	/
Consommation	0,5100 €/m3	0,5100 €/m3	0,5100 €/m3	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	21,08 €/an	21,91 €/an	22,85 €/an	3,94%	4,29%
Consommation					
0 à 150 m ³	0,2987 €/m3	0,3104 €/m3	0,3238 €/m3	3,92%	4,32%
> 150 m ³	0,4182 €/m3	0,4347 €/m3	0,4533 €/m3	3,95%	4,28%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,0640 €/m3	0,0500 €/m3	0,0600 €/m3	-21,87%	20,00%
Pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

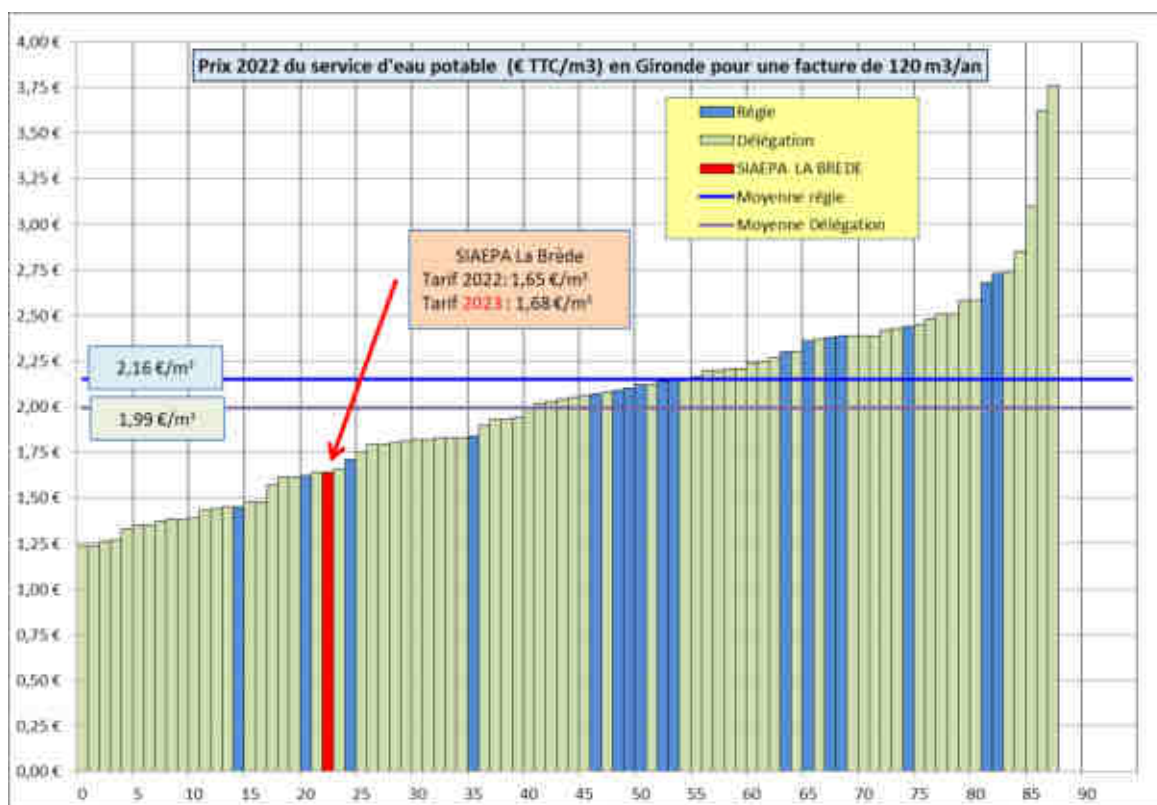
Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2022	Prix janvier 2023	Variation en %	Montant en €/ m3
Part collectivité				
Abonnement	21,05 €	21,05 €	/	0,18 €
Consommation	61,20 €	61,20 €	0,00%	0,51 €
Part exploitant				
Abonnement	21,91 €	22,85 €	4,29%	0,19 €
Consommation	37,25 €	38,86 €	4,32%	0,32 €
Sous total hors taxes	141,41 €	143,96 €	1,80%	1,20 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	6,00 €	7,20 €	20,00%	0,06 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	45,60 €	46,80 €	2,63%	0,39 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	187,01 €	190,76 €	2,00%	1,59 €
TVA à 5,5%	10,29 €	10,49 €	2,00%	0,09 €
TOTAL TTC	197,29 €	201,25 €	2,00%	1,677 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,68 €/m³ TTC (1,2 €/m³ HT), soit un total TTC de 201,25 €/an (Année 2023)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 30,5 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Par rapport aux données 2022 de l'ensemble de la Gironde, le tarif de l'eau potable classe le SIAEPA de La Brède en 22^{ème} position, 0,40 € en dessous de la moyenne départementale :



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'eau peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une augmentation
des recettes de la
collectivité et de
celles du délégataire

2022	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	6 039		
Volume vendu	821 466 m ³		
Prix abonnement	21,05 €/an	21,91 €/an	
Prix au m ³	0,5100 €/m ³	0,3538 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	127 120,95 €	132 314,49 €	259 435,44 €
Consommation	418 947,66 €	290 624,08 €	709 571,74 €
Total théorique	546 068,61 €	422 938,57 €	969 007,18 €
RAD 2022	544 250,00 €	436 167,00 €	980 417,00 €
Rappel RAD 2021	515 236,00 €	398 215,00 €	913 451,00 €
Différence	29 014,00 €	37 952,00 €	66 966,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tranches de consommations ne sont pas prises en compte ce qui fausse le calcul.

Le RAD 2022 indique que le délégataire a aussi perçu 154 593 € pour la réalisation des branchements neufs (133 636 € en 2021) et 50 482 € pour les frais liés au règlement de service.

La répartition des volumes réellement facturés (déduction des remises et impayés) donnent :

2021	Volume facturé en m ³		Recettes délégataire		Recette Collectivité		Total	
T1 < 150 m ³	534 732	65,1 %	165 980,81 €	57,1 %	272 713,32 €	65,1 %	438 694,13 €	61,8 %
T2 > 150 m ³	286 734	34,9 %	124 643,27 €	42,9 %	146 234,34 €	34,9 %	270 877,61 €	38,2 %
Total	821 466		290 624,08 €		418 947,66 €		709 571,74 €	

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Une bilan financier très satisfaisant avec l'absence d'emprunt en cours et une balance du compte administratif bénéficiaire

2022		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2022	Dépenses	488 686,51 €	580 567,81 €	1 069 254,32 €
	Recettes	843 787,16 €	567 275,47 €	1 411 062,63 €
	Balance	355 100,65 €	-13 292,34 €	341 808,31 €
Report exercice 2021		589 988,71 €	382 694,88 €	972 683,59 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		945 089,36 €	369 402,54 €	1 314 491,90 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			481 159,61 €	481 159,61 €
Clôture exercice 2022		945 089,36 €	-111 757,07 €	833 332,29 €

Les reports importants des exercices précédents compensent les restes à réaliser et le déficit du compte d'investissement pour obtenir un bilan largement bénéficiaire.

IV.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a fini de payer la totalité de ses emprunts. Il dispose donc de ressources très satisfaisantes pour prévoir des programmes de renouvellement ou d'extension de son réseau.

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE

V.1 - INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2021	2022		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98,3
P102.1	Conformité physico-chimique	%	79,6	91,5	--	95,9
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	116	116	/	102
P104.3	Rendement du réseau	%	88,9	88,9	/	80
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m³/km/j	1,99	2,05	--	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,69	1,79	--	2,35
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,99	1,01	++	0,64
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	100	100	/	77,2
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m3	0,002	0,001	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,34	0,33	/	3,16
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	97,8
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0	0	/	2,28
P154.0	Taux d'impayés	%	1,19	1,31	--	2,5
P155.1	Taux de réclamations	%	12,6	12,25	/	4,28
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	13 143	13 143	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (année n+1)	€/an	1,644	1,680	/	2,33
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
Secto	Indice d'avancement de la sectorisation	%	60	100	++	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale pour des services d'une taille équivalente

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Une petite dégradation des indices techniques mais qui restent tous meilleurs que les moyennes nationales
- Un prix de l'eau largement en dessous de la moyenne nationale
- La qualité de l'eau est encore à 100 % de conformité en bactériologie mais la présence du pesticide sur Marsalette diminue la conformité physico-chimique
- Le taux de réclamation reste élevé mais le délégataire compte plus de contact client en réclamation que les autres délégataires, ce qui fausse les chiffres
- la forte dégradation en 2014 des indices liés aux pertes d'eau, dont le rendement et les indices linéaires, se sont améliorés pour dépasser largement les valeurs moyennes de l'ONEMA. Le rendement ne change pas mais les indices linéaires se dégradent très légèrement en restant bons
- Le taux moyen de renouvellement des conduites est au-dessus de la moyenne nationale et les travaux des dernières années le font doucement monter.
- Le taux d'impayé augmente doucement, ce qui n'est pas un bon signe pour la santé financière des abonnés et les finances du Syndicat et du prestataire. Il représente la moitié de la valeur nationale, ce qui est plutôt rassurant
- Un indice de sectorisation qui revient à 100 % après le passage à 60 % en 2021 en raison de pannes trop longues

Le service de l'eau potable présente donc un fonctionnement tout à fait satisfaisant par rapport aux autres services identiques en France mais on constate encore des erreurs et des chiffres incohérents dans le RAD malgré les efforts des partenaires pour fiabiliser les données. Cela se traduit par l'édition d'une seconde version du RAD après corrections

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

V.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT

Le contrat donne dans son annexe 21 les engagements du délégataire sur le respect de certains index réglementaire mais aussi sur des indicateurs spécifiques.

Le tableau ci-dessous reprend ces éléments

N°	Désignation	Unité	Engagement contractuel	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Remarques
IP1	Taux de réponse aux courrier	%	Suivi	92,4	95,5	/
IP2	Taux de lettre en attente	%	Suivi	0	56	/
IP3	Réclamation par thème	Unité	Suivi	440 dont 74 écrites	418 dont 74 écrites	/
IP4	Taux de remise en eau des branchements existants	%	Suivi	100	100	Conforme
IP5	Taux de respect du délai d'exécution des branchements	%	Suivi	56,5	89,6	S'améliore
IP6	Taux d'impayés	%	1 %	1,19	1,31	Non conforme
IP7	Taux de conformité microbiologique	%	100 %	100	100	Conforme
IP8	Taux de conformité physico-chimique	%	100 %	79,6	91,5	Non conforme
IP9	Nombre d'analyse d'autosurveillance	Unité	7 an/usine chlore : 1/semaine	152	219	Conforme
IP10	Nombre de rupture de canalisation	Unité	Suivi	20	35	En hausse
IP11	Rendement primaire du réseau	%	82 % après 2017	88,9	88,9	Conforme
IP12	Indice linéaire de perte	m³/km/j	< 2,5 après 2017	1,69	1,79	Conforme
IP13	Taux d'interruption non programmé	%	Suivi	0,34	0,33	/
IP14	Recherche préventive de fuites	% total	100 % linéaire total sur contrat	> 100 %	> 100 %	Conforme
IP15	Nombre de compteur renouvelés	Unité	4 160*	?	? (379)	Non conforme

IP16	Durée des périodes de restriction de consommation	j	Suivi	?	0	/
------	---	---	-------	---	---	---

* : données de l'article 6.8.1.3

Le délégataire a fourni pour la première fois dans son RAD les éléments pour la totalité des indicateurs mais avec des erreurs qui ont nécessité une correction entre les 2 versions du RAD.

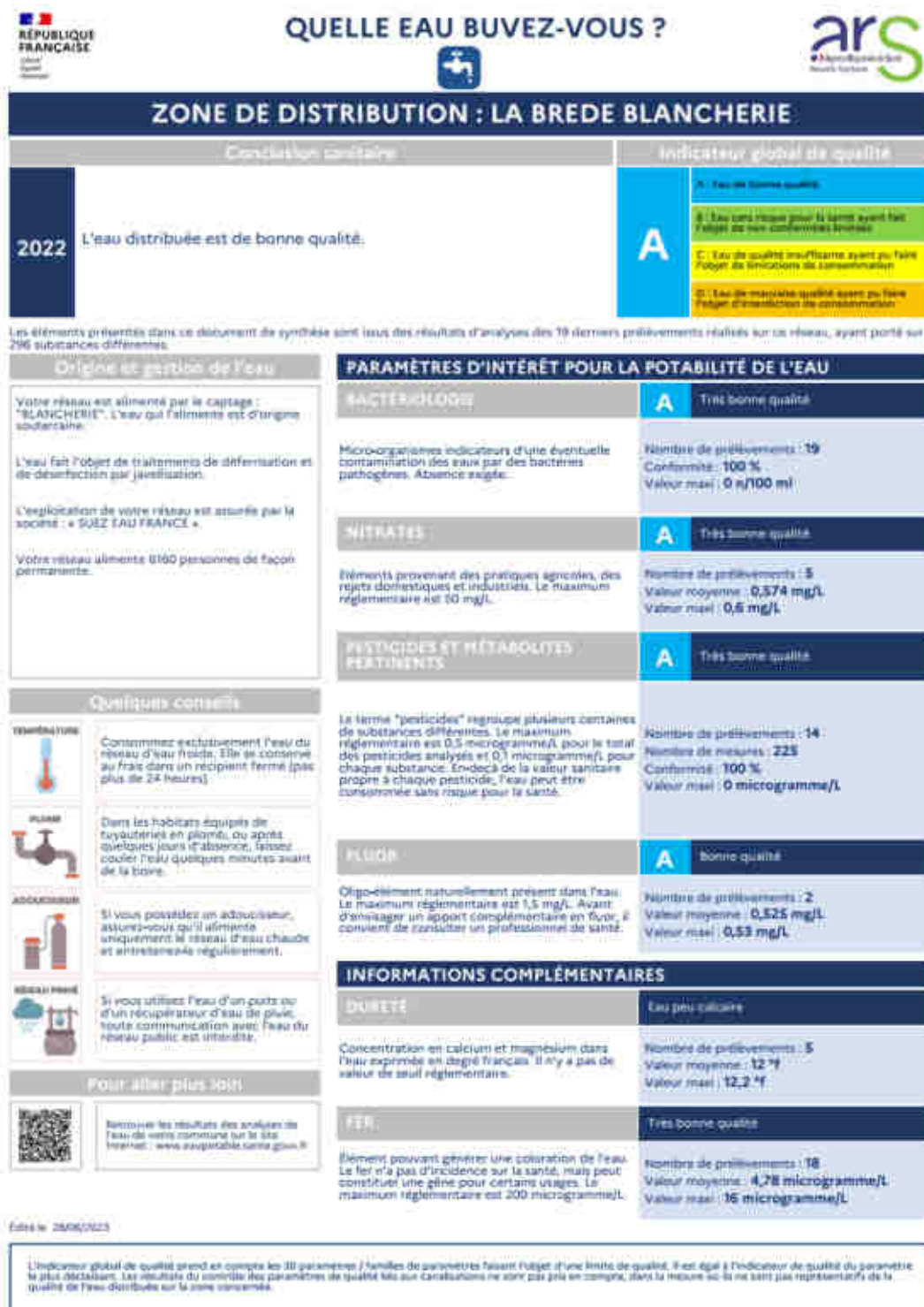
Beaucoup de ces indicateurs ne sont que « suivi » et sont donc donnés à titre indicatif.

On peut faire les constatations suivantes :

- Même si le contrat ne prévoit qu'un suivi, le taux de réalisation des branchements neufs n'est pas encore satisfaisant même s'il s'améliore.
- Le taux d'impayés est trop élevé par rapport au contrat mais il reste très bon par rapport à la moyenne nationale
- Les indices de qualité de l'eau sont à 100 % pour la biologie et 91,5 % pour le physico-chimique. Il ne s'agit pas d'un problème d'exploitation mais de qualité de l'eau de la nappe avec la présence d'un pesticide.
- Les rendements et indices linéaires sont conformes aux engagements
- Le délégataire a déjà dépassé le linéaire total du réseau en recherche de fuites. Par contre les résultats obtenus sont faibles en terme de découverte de fuites, ce qui laisse supposer une méthodologie mal adaptée à la problématique.
- Il est très difficile de faire le cumul des compteurs renouvelés mais le délégataire est toujours en retard sur ses engagements en terme d'ancienneté des compteurs.
- Pas de période de restriction

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS





- SI_EPDT4-Indicateurs SP_Synthese par UGE (sect privé AE) 2022.rpt - Edition du 27 juin 2023



UGE : 0049 SYNDICAT LA BREDE



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LA BREDE

Adr : 4 avenue de la gare

33650 SAINT MEDARD D'EYRANS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom de captage	Dest	Perm. protect. Code	Etat prot. Code	Date. Date	Aut. géologique Date	Région Date	O.U.P. Date	Indice
033000016	BLANCHERIE	1943	OO	TE		20/07/1985		11/12/1989	100%
033000151	MARSALETTE	838	OO	TE	08/11/2006	27/02/2008		28/11/2011	100%
Indice consolidé UGE									100,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libelle	Type	Pop / Débit (t)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000516	BLANCHERIE	TTP	1943	8		6	
033000623	MARSALETTE	TTP	838	3		11	4
033000457	LA BREDE MARSALETTE	UDI	6492	17		17	
033002022	LA BREDE BLANCHERIE	UDI	6100	13		13	
Total				41		47	4
Taux de conformité				100,0 %		91,5 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/s pour les CAPMCA/TTP

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de La Brède**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2022**
 Nombre d'abonnés : **6 039** dont domestiques : **6 005** (5454 abonnés en 2021)
 Population 5 communes : **12 901** Abo. 5 com : **6 024** Ration ab/hal **2,14**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	14	14	100%	33	29	88%
ARS	41	41	100%	47	43	91,5%
TOTAL	55	55	100%	80	72	90,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Présence du pesticide esa métolachlore sur Marsalette

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 7 pour des températures > 25°C

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2021 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 91,5 %

(rappel 2021 : 97,6 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : **94,1%**

(cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	61%		11
	TOTAL A+B		41
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
5	X		5
		TOTAL	116

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 116 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 116 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Ayguemortes	Forage	08277X0215	Eocène	450 674 m3/an	100%
Marsalette	Forage	08277X0170	Oligocène	479 158 m3/an	100%

	2022	2021
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	100,0%	100,0%
L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de :	100,0%	100,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2022		2021	Evolution
V0 : Volume annuel prélevé (année civile):	1 015 010	m ³ /an	934 123	8,7%
Volume pour usage des stations :	8 949	m ³ /an	4 291	108,6%
V1 : Volume annuel produit (année civile) :	1 006 061	m³/an	929 832	8,2%
V2 : Volume annuel acheté :	0	m ³ /an	0	
V3 : Volume annuel exporté :	0	m ³ /an	150	-100,0%
Total volume mis en distribution (relève):	980 751	m ³ /an	929 820	5,5%
V4 : Total volume sur année civile :	1 006 061	m³/an	929 682	8,2%
Volume comptabilisé sur relève :	855 619	m ³ /an	808 644	5,8%
V7: Volume comptabilisé sur 12 mois :	878 197	m³/an	808 532	8,6%
V8 : Volume consommé non compté :	9 961	m ³ /an	10 737	-7,2%
V9 : volume consommé pour le service :	6 257	m ³ /an	7 324	-14,6%
Volume consommé autorisé sur exercice :	871 837	m ³ /an	826 705	5,5%
V6 : Total volume consommé autorisé 365j :	894 415	m³/an	826 593	8,2%
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	856 990	m ³ /an	782 373	9,5%
Pertes entre relèves :	108 914	m ³ /an	103 115	5,6%
V5 : Pertes sur année civile :	111 646	m³/an	103 089	8,3%
Remise de fuites :	21 207	m ³ /an	26 159	-18,9%

	2022	2021
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	87,2%	87,0%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	86,0%	88,2%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	88,9%	88,9%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012 Valeur : > 85%	Bon	Bon

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	167,1 km		
Volume journalier non compté :	342,8 m ³ /jour	soit :	125 132 m ³ /an
Volume journalier de perte :	298,4 m ³ /jour	soit :	108 914 m ³ /an

	2022	2021	2 020	2019	2018	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,938	1,590	2,453	1,610	1,690	8,281
Nombre de kilomètre renforcé :					0,155	0,155
Total	0,938	1,590	2,453	1,610	1,845	8,436

	2022	2021
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	2,05	1,99
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,79	1,69
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	14,13	13,38
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	1,01%	0,99%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés :	6 039	abonnés	2021 5 871
Nombre de branchements :	5 920	branchements	5 920
Nombre de compteurs :	6 144	compteurs	6 144
Nombre de réclamation :	74	réclamations	74
Nombre de branchements créés :	155	créations	155
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	56	Non respect	56
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0		0
Nombre de coupure d'eau :	2		2

	2022	2021
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	12,25	12,60
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,33	0,34
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	63,9%	63,9%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 6 039
Montant abonnement : 21,05 €/an

Consommation : 0,5100 €/m3
Volume vendu : 856 990 m3

Recettes 2022		Dépenses 2022	
Vente d'eau :	784 384,57 €	Frais généraux :	45 388,04 €
Produits financiers :	2,59 €	Charge du personnel :	186 153,38 €
Subventions d'exploitation :		Intérêts de la dette :	0,00 €
Recettes d'investissement :	335 358,85 €	Capital de la dette :	0,00 €
Report année 2021 :	972 683,59 €	Immobilisation :	525 282,81 €
Divers :	4 115,00 €	Divers :	25 228,47 €
TOTAL Recettes :	2 096 544,60 €	TOTAL Dépenses :	782 052,70 €
Bilan : 1 314 491,90 €		Reste à réaliser : 481 159,61 €	
Clôture 2022 : 833 332,29 €			

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2022	2021	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
Recettes totales	1 123 861,01 €	653 348,72 €	470 512,29 €	72,0%
Dépenses totales	782 052,70 €	769 917,19 €	12 135,51 €	1,6%
Capital remboursé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
Amortissements	231 916,62 €	246 247,54 €	-14 330,92 €	-5,8%

Montant des factures impayées :	17 237,27 €	n-1	1 315 596 €	2 021
Montant des abandons de créances :	46,19 €	1 dossiers	855 619 m3	263,41 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	11 292,00 €	35 dossiers		

	2022	2021
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	531 732 €	-116 568 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,0 ans	0,0 ans
Taux d'impayés	1,31%	1,19%

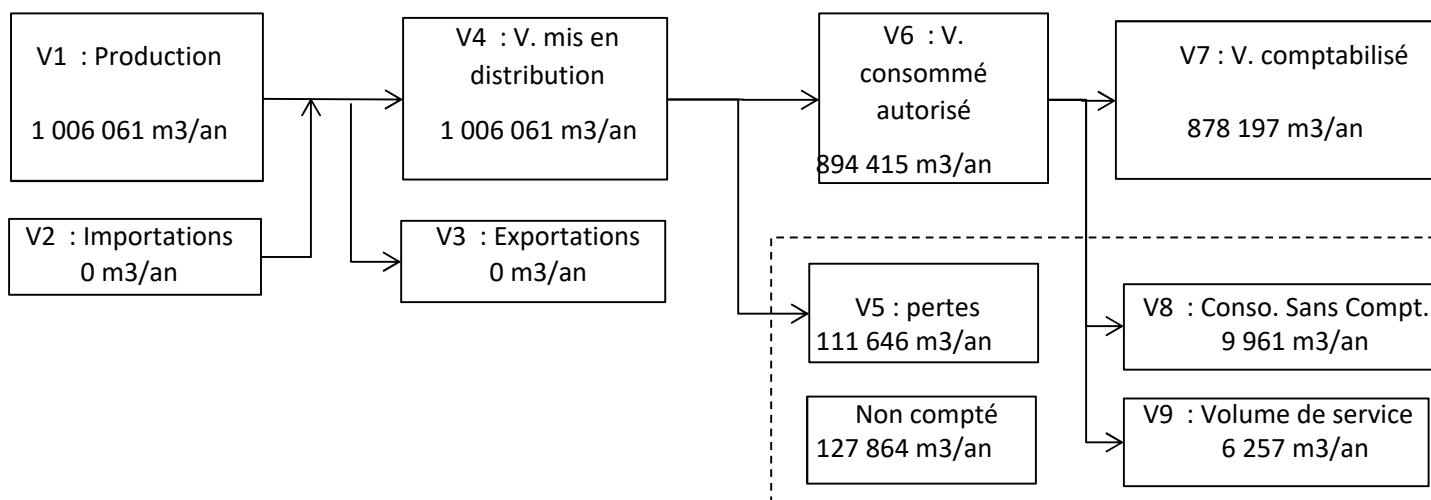
B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,14 habitant / abonné	12 901
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,68 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	91,5%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	116 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,05 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,79 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	1,01%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 1	0,000 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,33 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	63,9%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	0,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,31%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	12,25
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

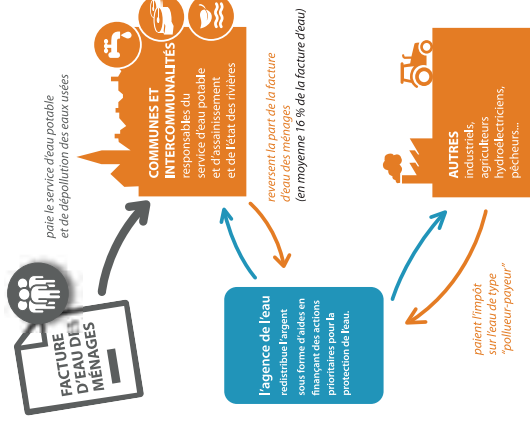
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (données SISEPA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose à l'Agence de l'eau Adour-Garonne de publier une **note d'information** de l'agence de l'eau. Cette note d'information est destinée à informer les usagers. Ce rapport RPQS est présenté au sein de l'assemblée délibérante de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il est accessible en ligne sur le site internet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les données relatives à la qualité de l'eau et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement sont disponibles sur le site internet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les données relatives à la qualité de l'eau et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement sont disponibles sur le site internet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
1

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

6,1
MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU
SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES
PROJETS AIDÉS

184
NOMBRE DE SYSTÈMES
D'ASSAINISSEMENT AIDÉS
(SYSTÈMES ET RESEAUX)

63
NOMBRE DE CAPTAGES
PRIORITAIRES BÉNÉFICIAIRE
D'UNE DÉMARCHE DE PLAN
D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT)
MIS EN ŒUVRE

886
NOMBRE DE PAIEMENTS POUR
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

933
NOMBRE DE KM DE COURS
D'EAU RESTAURÉS

12
NOMBRE DE PROJETS DE
TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE
CONCERTÉE POUR L'EAU

23,3
NOMBRE D'HÉCTAIRES
DE SURFACES
DÉSIMPERMÉABILISÉES EN
ZONES URBAINES EXISTANTES

1517
KG DE SUBSTANCES
DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements **12 • 30 • 46 • 48**
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr